



# Présentation CA 2021 et BP 2022

## NOTE DE SYNTHÈSE

31 mars 2022

## Nouveauté 2022 : le CFU (compte financier unique)

Le compte financier unique a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités (communes et EPCI) volontaires.

Pour le mettre en place, 2 préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Notre EPCI a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.**

- 2
- Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document.

Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Actuellement seuls les budgets passés sous M57 sont concernés par le CFU.

Le CFU dédié aux budgets sous M4x devrait être expérimenté à partir de 2022 ...

## Éléments de contexte de vote du BP 2022

- **Un Budget général global 2022 de 21 562 K€ contraint, prudent et maîtrisé, malgré 2 années de crise sanitaire, économique, accentué** par les augmentations de fluides, carburants.... liées au contexte international, un excédent global de fonctionnement qui fond compte tenu des besoins de financement pour nos investissements qui restent à un niveau soutenu
- Une augmentation globale de 7 % du BP 2022 en fonctionnement par rapport au BP 2021
- La CCLLB réussit malgré l'augmentation des charges à tirer son épingle du jeu avec :
- Les bases d'imposition foncières bénéficient d'une revalorisation forfaitaire de plus de 3%, ajoutée aux variations physiques, nous bénéficions d'un effet base pour le FB, FNB de près de 3,5 % et de 3 % pour la CFE, permettant une augmentation du produit fiscal global de 5 % (**sans hausse de taux**)
- Ventilation différente des recettes liées à la gestion des déchets ménagers (passage de la REOM à la TEOM sur le périmètre des communes du Syndicat Mixte Val du Loir)
- Apparition d'une nouvelle Taxe Gémapi pour le financement des dépenses (fonctionnement/investissement) des compétences Gémapi confiées à l'intercommunalité
- Une Intercommunalité de plus en plus intégrée avec des prestations d'ingénierie proposées aux communes membres
- Des créations de postes essentiellement liées aux nouvelles structurations nécessaires à la CCLLB et l'exercice de nouvelles compétences (+ 6 %/ BP 2021) mais aussi avec des financements nouveaux (e-commerce/PVD/ORT/VTA....)

## Éléments de contexte de vote du BP 2022

- **Des capacités d'autofinancement plus importantes** : amortissements générés par l'intégration des derniers investissements communautaires conduisent à un montant d'amortissements 2022 de **1 175 K€** contre 1 076 K€ soit 9 % de plus permettant de venir financer les nouveaux travaux d'investissements;
- La section de fonctionnement permet également de dégager un **prélèvement pour investissement de 580 K€** contre 500 K€ seulement l'année dernière
- Autant d'éléments qui permettent de ne pas augmenter les taux des 3 taxes foncières (FB/FNB/CFE) pour nos habitants et nos entreprises.
- Avec la consolidation des budgets (budget général et 9 budgets annexes), la CCLLB est assimilable en terme de budget et d'effectifs à une PME avec 31 611 080 € inscrits en prévision BP 2022 et près de 80 agents présents pour 65 ETP.



# Résultats 2021

---

## Budget Principal 440

| Dépenses de fonctionnement    | Recettes de fonctionnement                      |
|-------------------------------|---|
| Charges à caractère général   | 1 746 657,26 € Produits service et domaine      |
| Charges de personnel          | 3 329 385,06 € Impôts et taxes                  |
| Charges de gestion courante   | 4 994 336,10 € Dotations et participations      |
| Charges financières           | 93 553,37 € Autres produits de gestion courante |
| Charges exceptionnelles       | 44 310,83 € Atténuations de charges             |
| Provisions                    | 23 847,42 € Produits except. et financiers      |
| Atténuations de produits      | 1 838 686,21 € Opérations d'ordre               |
| Opérations d'ordre            | 957 458,53 €                                    |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>13 028 234,98 € Résultat de l'exercice</b>   |
|                               | Excédent reporté                                |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>13 028 234,98 € TOTAL</b>                    |

6

6

Soit un excédent à affecter de 1 638 904,23 €

| Dépenses d'investissement                | Recettes d'investissement                    |
|--|--|
| Dépenses d'équipements                   | 1 657 823,37 € FCTVA                         |
| Dépenses financières                     | 516 307,07 € Opérations d'ordre              |
| Virement vers budgets annexes            | 0 € Subventions d'investissement             |
| Subventions d'équipements/Participations | 188 981,79 € Affectation du résultat         |
| Opérations d'ordre                       | 82 515,65 €                                  |
| <b>Résultat de l'exercice</b>            | <b>2 445 627,88 € Résultat de l'exercice</b> |
| Déficit d'investissement reporté         | 901 768,85 €                                 |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>3 347 396,73 € TOTAL</b>                  |
| RAR dépenses                             | 356 138,72 € RAR Recettes                    |

Soit un besoin de financement de 236 140,29 €

## Budget annexe 441 – Zone de Mont-sur-Loir

| Dépenses de fonctionnement    |                     | Recettes de fonctionnement          |                 |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------|
| Charges à caractère général   | 33 289,32 €         | Produits service et domaine         | 0 €             |
| Charges de gestion courante   | 0 €                 | Dotations et participations         | 0 €             |
| Charges financières           | 0 €                 | Autres produits de gestion courante | 0 €             |
| Charges exceptionnelles       | 0 €                 | Autres produits exceptionnels       | 638,42 €        |
| Opérations d'ordre            | 163 952,43 €        | Opérations d'ordre                  | 0 €             |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>197 241,75 €</b> | <b>Résultat de l'exercice</b>       | <b>638,42 €</b> |
| Déficit reporté               | 88 770,76 €         |                                     |                 |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>286 012,51 €</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>638,42 €</b> |

Soit un déficit à reporter de 285 374,09 €

7

| Dépenses d'investissement     |                    | Recettes d'investissement          |                     |
|-------------------------------|--------------------|------------------------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles   | 12 013,40 €        | Autres immobilisations financières | 0 €                 |
|                               |                    | Opérations d'ordre                 | 163 952,43 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>12 013,40 €</b> | <b>Résultat de l'exercice</b>      | <b>163 952,43 €</b> |
|                               |                    | Excédent d'investissement reporté  | 96 441,82 €         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>12 013,40 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>260 394,25 €</b> |

Soit un excédent d'investissement de 248 380,85 €

7

## Budget annexe 442 – Zone de Charente

| Dépenses de fonctionnement    | Recettes de fonctionnement                |
|-------------------------------|---|
| Charges à caractère général   | 4 807,93 € Produits service et domaine    |
| Charges de gestion courante   | 0 € Dotations et participations           |
| Charges financières           | 0 € Autres produits de gestion courante   |
| Charges exceptionnelles       | 0 € Autres produits exceptionnels         |
| Opérations d'ordre            | 18 274,00 € Opérations d'ordre            |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>23 081,93 € Résultat de l'exercice</b> |
| Déficit reporté               | 12 641,63 €                               |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>35 723,56 € TOTAL</b>                  |

8

Soit un déficit à reporter de 35 715,20 €

8

| Dépenses d'investissement        | Recettes d'investissement              |
|----------------------------------|--|
| Immobilisations corporelles      | 0 € Autres immobilisations financières |
|                                  | Opérations d'ordre                     |
| <b>Résultat de l'exercice</b>    | <b>0 € Résultat de l'exercice</b>      |
| Déficit d'investissement reporté | 225 272,50 €                           |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>225 272,50 € TOTAL</b>              |

Soit un déficit d'investissement de 206 998,50€



## Budget annexe 443 – Résidence Les Aubépines

| Dépenses de fonctionnement       | Recettes de fonctionnement                             |
|----------------------------------|--|
| Dépenses d'exploitation courante | 199 565,24 € Produits de la tarification               |
| Charges de personnel             | 364 462,21 € Autres produits relatifs à l'exploitation |
| Dépenses de structure            | 275 568,14 € Produits financiers                       |
| Opérations d'ordre               | 20 892,28 €  |
| Résultat de l'exercice           | 860 487,87 € Résultat de l'exercice                    |
|                                  | Excédent reporté                                       |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>860 487,87 € TOTAL</b>                              |

Soit un excédent à reporter de 67 975,85 €

9

9

| Dépenses d'investissement   | Recettes d'investissement          |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Immobilisations corporelles | 9 751,06 € FCTVA                   |
| Dépenses financières        | 6 835,30 € Recettes financières    |
|                             | Opérations d'ordre                 |
| Résultat de l'exercice      | 16 586,36 € Résultat de l'exercice |
|                             | Excédent reporté                   |
| <b>TOTAL</b>                | <b>16 586,36 € TOTAL</b>           |

Soit un excédent d'investissement à reporter de 97 684,92 €

## Budget annexe 444 – Centre artisanal

| Dépenses de fonctionnement  |                     | Recettes de fonctionnement          |                    |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Charges à caractère général | 14 428,74 €         | Produits service et domaine         | 0 €                |
| Charges de gestion courante | 29 000,00 €         | Dotations et participations         | 0 €                |
| Charges financières         | 0 €                 | Autres produits de gestion courante | 3 350,00 €         |
| Charges exceptionnelles     | 0 €                 | Autres produits exceptionnels       | 0 €                |
| Opérations d'ordre          | 75 402,19 €         | Opérations d'ordre                  | 35 676,64 €        |
| Résultat de l'exercice      | 118 830,93 €        | Résultat de l'exercice              | 39 026,64 €        |
| Déficit reporté             | 250 218,08 €        |                                     |                    |
| <b>TOTAL</b>                | <b>369 049,01 €</b> | <b>ÉTOTAL</b>                       | <b>39 026,64 €</b> |

Soit un déficit à reporter de 330 022,37 €

1

0

1

0

| Dépenses d'investissement   |                    | Recettes d'investissement          |                     |
|-----------------------------|--------------------|------------------------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles | 0 €                | Autres immobilisations financières | 0 €                 |
| Opérations d'ordre          | 35 676,64 €        | Opérations d'ordre                 | 75 402,19 €         |
| Résultat de l'exercice      | 35 676,64 €        | Résultat de l'exercice             | 75 402,19 €         |
|                             |                    | Excédent reporté                   | 159 349,63 €        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>35 676,64 €</b> | <b>ÉTOTAL</b>                      | <b>234 751,82 €</b> |

Soit un excédent d'investissement de 199 075,18 €

## Budget annexe 445 – ZAE Val de Loir

| Dépenses de fonctionnement    | Recettes de fonctionnement                 |
|-------------------------------|--|
| Charges à caractère général   | 22 676,55 € Produits service et domaine    |
| Charges de gestion courante   | 5 198,40 € Dotations et participations     |
| Charges financières           | 0 € Autres produits de gestion courante    |
| Charges exceptionnelles       | 0 € Autres produits exceptionnels          |
| Opérations d'ordre            | 93 421,17 € Opérations d'ordre             |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>121 296,22 € Résultat de l'exercice</b> |
| Déficit reporté               | 96 663,54 €                                |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>217 959,76 € TOTAL</b>                  |

Soit un déficit à reporter de 143 102,29 €

1

1

| Dépenses d'investissement        | Recettes d'investissement                    |
|----------------------------------|--|
| Immobilisations corporelles      | 1 214 067,07 € Subventions d'équipements     |
| Emprunts et dettes assimilées    | 625,92 € Dépôts et cautionnements reçus      |
| Opérations d'ordre               | 17 955,62 € Emprunts                         |
|                                  | Opérations d'ordre                           |
| <b>Résultat de l'exercice</b>    | <b>1 232 648,61 € Résultat de l'exercice</b> |
| Déficit d'investissement reporté | 414 641,10 €                                 |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1 647 289,71 € TOTAL</b>                  |

Soit un déficit d'investissement de 275 482,15€

## Budget annexe 446 – Lotissement du Val de Loir

| Dépenses de fonctionnement    |                    | Recettes de fonctionnement    |                    |
|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Charges à caractère général   | 22 771,60 €        | Produits service et domaine   | 0 €                |
| Opérations d'ordre            | 0 €                | Opérations d'ordre            | 22 771,60 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>22 771,60 €</b> | <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>22 771,60 €</b> |
|                               |                    | Excédent reporté              | 45 632,41 €        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>22 771,60 €</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>68 404,01 €</b> |

Soit un excédent à affecter de 45 632,41€

| Dépenses d'investissement   |                    | Recettes d'investissement          |            |
|-----------------------------|--------------------|------------------------------------|------------|
| Immobilisations corporelles | 0 €                | Autres immobilisations financières | 0 €        |
| Opérations d'ordre          | 22 771,60 €        | Opérations d'ordre                 | 0 €        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>22 771,60 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>0 €</b> |

Soit un déficit d'investissement de 22 771,60 €

1  
2

1  
2

## Budget annexe 447 – Lotissement de l'Aurière

| Dépenses de fonctionnement    |                     | Recettes de fonctionnement          |                |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------------------|----------------|
| Charges à caractère général   | 2 330,87 €          | Produits service et domaine         | 0 €            |
| Opérations d'ordre            | 0 €                 | Autres produits de gestion courante | 25,29 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>2 330,87 €</b>   | <b>Résultat de l'exercice</b>       | <b>25,29 €</b> |
| Déficit reporté               | 108 912,57 €        |                                     |                |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>111 243,44 €</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>25,29 €</b> |

Soit un déficit à reporter de 111 218,15 €

| Dépenses d'investissement   |            | Recettes d'investissement          |            |
|-----------------------------|------------|------------------------------------|------------|
| Immobilisations corporelles | 0 €        | Autres immobilisations financières | 0 €        |
| Opérations d'ordre          | 0 €        | Opérations d'ordre                 | 0 €        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>0 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>0 €</b> |

1 3

1 3

## Budget annexe 448 – Service d'eau

| Dépenses de fonctionnement    | Recettes de fonctionnement                       |
|-------------------------------|--|
| Charges à caractère général   | 335 654,29 € Produits service et domaine         |
| Charges de personnel          | 523 807,80 € Autres produits de gestion courante |
| Charges de gestion courante   | 55 061,19 € Produits financiers                  |
| Charges financières           | 20 192,43 € Produits exceptionnels               |
| Charges exceptionnelles       | 3 584,82 € Opérations d'ordre                    |
| Atténuations de produits      | 302 619,00 € Atténuation de charges              |
| Opérations d'ordre            | 488 589,44 €                                     |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>1 729 508,97 € Résultat de l'exercice</b>     |
|                               | Excédent reporté                                 |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1 729 508,97 € TOTAL</b>                      |

1

4

1

4

Soit un excédent à affecter de 204 938,14 €

| Dépenses d'investissement     | Recettes d'investissement                  |
|-------------------------------|--|
| Immobilisations corporelles   | 110 532,13 € Subventions d'investissement  |
| Immobilisations incorporelles | 19 330,00 € Opérations d'ordre             |
| Immobilisations en cours      | 515 605,11 €                               |
| Emprunt et dettes assimilées  | 63 025,03 €                                |
| Opérations d'ordre            | 38 013,86 €                                |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>746 506,13 € Résultat de l'exercice</b> |
|                               | Excédent reporté                           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>746 506,13 € TOTAL</b>                  |
| RAR dépenses                  | 1 178 041,06 € RAR Recettes                |
|                               | 0€   |

Soit un besoin de financement de 281 187,99 €

## Budget annexe 449 – SPANC

| Dépenses de fonctionnement    | Recettes de fonctionnement             |
|-------------------------------|--|
| Charges à caractère général   | 1 230,00 € Produits service et domaine |
| Charges de personnel          | 49 979,58 €                            |
| Charges de gestion courante   | 433,20 €                               |
| Charges financières           | 0 €                                    |
| Charges exceptionnelles       | 457,00 €                               |
| Opérations d'ordre            | 1 418,99 €                             |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>61 183,00 €</b>                     |
| Déficit reporté               | 1 776,01 €                             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>61 183,00 €</b>                     |

1  
5

1  
5

Soit un excédent à reporter de 5 888,22€

| Dépenses d'investissement     | Recettes d'investissement               |
|-------------------------------|---|
| Immobilisations corporelles   | 8 300,00 € Subventions d'investissement |
|                               | Opérations d'ordre                      |
|                               | 1 418,99 €                              |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>1 418,99 €</b>                       |
|                               | Excédent reporté                        |
|                               | 31 838,05 €                             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>33 257,04 €</b>                      |

Soit un excédent d'investissement à reporter de 24 957,04 €



# BP 2022

---





# Budget Principal

- 440 -



# CHAPITRE 1: Budget Principal

| Dépenses de fonctionnement  | =                      | Recettes de fonctionnement          |                        |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| Charges à caractère général | 2 252 196,50 €         | Produits service et domaine         | 1 488 076,00 €         |
| Charges de personnel        | 3 631 865,00 €         | Impôts et taxes                     | 10 112 572,05 €        |
| Charges de gestion courante | 5 976 763,22 €         | Dotations et participations         | 2 177 147,25 €         |
| Charges financières         | 87 103,85 €            | Autres produits de gestion courante | 334 341,42 €           |
| Charges exceptionnelles     | 25 200,00 €            | Atténuations de charges             | 25 000,00 €            |
| Provisions                  | 65 878,47 €            | Produits except. et financiers      | 1 000,00 €             |
| Atténuations de produits    | 1 846 779,21 €         | Opérations d'ordre                  | 100 332,77 €           |
| Opérations d'ordre          | 1 175 447,18 €         | Excédent reporté                    | 1 402 763,94 €         |
| Virement à l'investissement | 580 000,00 €           |                                     |                        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>15 641 233,43 €</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>15 641 233,43 €</b> |

1 - 8

| Dépenses d'investissement                | =                     | Recettes d'investissement        |                       |
|--|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses d'équipement + RAR              | 3 930 609,72 €        | Virement de la section de fonct. | 580 000,00 €          |
| Dépenses financières                     | 522 650,58 €          | Opérations d'ordre               | 1 175 447,18 €        |
| Virement vers budgets annexes            | 227 082,92 €          | Subventions d'investissement     | 2 398 295,17 €        |
| Subventions d'équipements/Participations | 63 170,00 €           | ECTVA                            | 561 321,40 €          |
| Opérations d'ordre                       | 100 332,77 €          | Créances sur groupement          | 547 657,68 €          |
| Déficit d'investissement reporté         | 1 077 560,38 €        | Affectation du résultat          | 236 140,29 €          |
|  |                       | Emprunt                          | 422 544,65 €          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>5 921 406,37 €</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>5 921 406,37 €</b> |

1 - 8

**TOTAL GENERAL 21 562 639,80 € TOTAL GENERAL 21 562 639,80 €**

## CHAPITRE 1: Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **15 641 233,43 €** (soit 7% par rapport à 2021).

### Recettes de fonctionnement :

#### Chapitre 70 – Produits des services :

Nous enregistrons une diminution importante de ce chapitre (-37% par rapport à 2021), dont la somme globale est établie à **1 488 076 €**.

- Cette baisse est essentiellement due au passage de la REOM en TEOM sur le secteur Loir et Bercé. La somme en moins au titre de l'article 70611 se retrouve néanmoins en nouvelle recette à l'article 73133.
- Notons toutefois une prévision de recette de l'ordre de 174 630 € au titre des reversements des communes membres dans le cadre du recours aux prestations de services : ADS, PVD/ORT, Voirie et assainissement (article 70845).
- Et à titre exceptionnel pour 2022, un reversement de plus de 310 000 € par les Centres sociaux du fait de l'avance consentie en 2021 dans le cadre de la réforme des financements de la CAF par la mise en place de la CTG, budgétisé sur l'article 7088.

## CHAPITRE 1: Budget principal

### Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Nous enregistrons une hausse importante de ce chapitre (+21% par rapport à 2021), dont la somme globale est établie à **10 112 572,05 €**.

- Cette hausse est essentiellement due au passage de la REOM en TEOM sur le secteur Loir et Bercé, comme précisé préalablement.

- Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition, le produit des taxes foncières, d'habitation (sur les résidences secondaires) et de la CFE est évalué à 2 763 498 € (soit une hausse de 5% par rapport à 2021).

- Le produit fiscal total issu de la TF, de la CFE, des impositions économiques (IFER, TASCOM, CVAE) et de la fraction de TVA est ainsi estimé à 6 626 886 €.

- Apparition de la taxe GEMAPI dont le produit est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement générées par l'exercice de cette compétence. Le montant du produit attendu pour 2022 serait de 119 740 € (article 73136).

↳ [Tableau d'évaluation du produit GEMAPI](#)

## CHAPITRE 1: Budget principal

### **Chapitre 74 – Dotations et participations :**

La somme portée à ce chapitre s'élevé à **2 177 147,25 €** (-2% par rapport à 2021).

- Les dotations ne sont toutefois pas connues à ce jour et les sommes inscrites aux articles 741124 et 741126 restent basées sur les sommes 2021.
- D'importants financements sont attendus (article 74718) auprès de la Banque des Territoires, de l'Agence de l'eau et des fonds (FIO/FNADT et Fonds France Services). Nous y retrouvons notamment les financements sollicités au titre des postes de manager e-commerce, du chargé de mission ORT/PVD, du poste de VTA, du poste Solidarités et les accompagnements au titre des études de structuration de l'assainissement collectif, de la GEMAPI .... (cf : DOB 2022)
- une diminution importante de l'article 747818 est à noter du fait de la modification des dispositifs de financement de la CAF auprès des centres sociaux. Cette perte de recette sera toutefois compensée par une diminution de nos charges de participation auprès des centres sociaux (cf : article 65748).
- les montants portés au titre des compensations d'exonération de TF et de CFE sont ceux communiqués sur l'état de fiscalité 1259 CFU.

## CHAPITRE 1: Budget principal

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :**

Ce chapitre est évalué à **334 341,42 €** (-22% par rapport à 2021).

- Il s'agit essentiellement des produits de revenus d'immeuble (Maison Pluriprofessionnelle de Montval et Maison Médicale de Courdemanche).
- Une somme de 157 202 € a été portée au titre des produits divers de gestion courante. Ceux-ci proviennent du produit des condamnations contentieuses (centre aquatique et REOM).

2

~~2~~

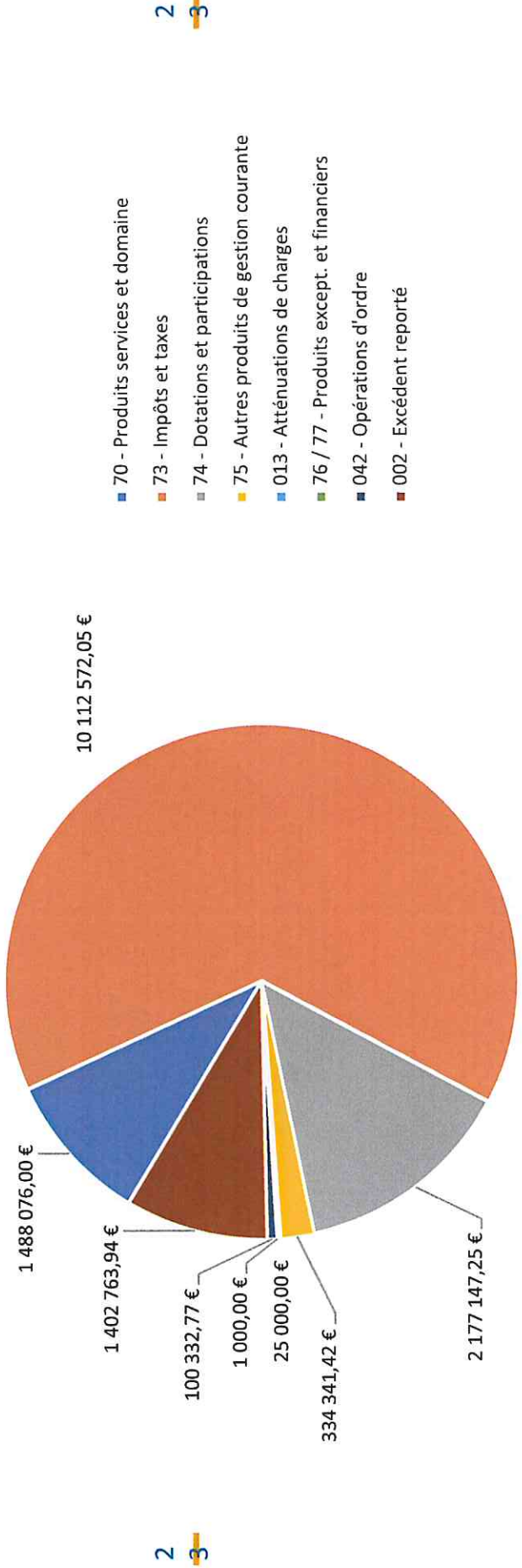
2

~~2~~

Les autres sommes portées au titre des atténuations de charges (remboursement arrêt maladie), des produits exceptionnels et des opérations d'ordre n'appellent pas d'observations particulières.

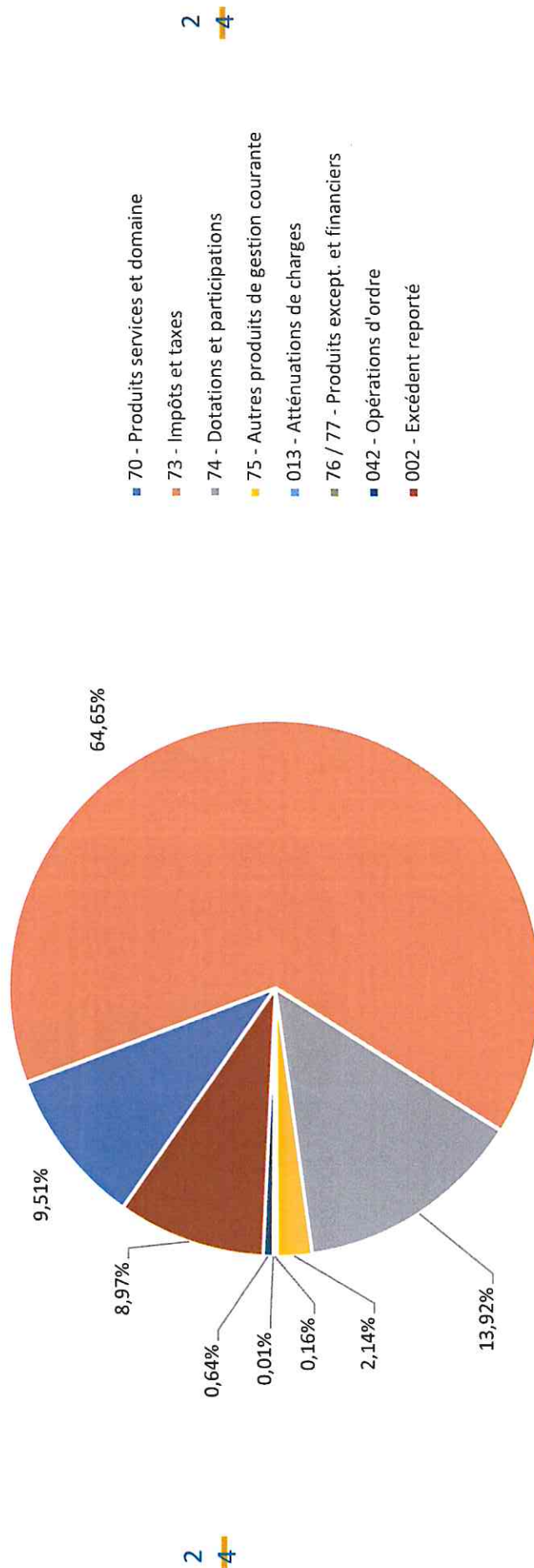
# CHAPITRE 1: Budget principal

## Recettes de fonctionnement BP 2022 par chapitres : (en valeur)



## CHAPITRE 1: Budget principal

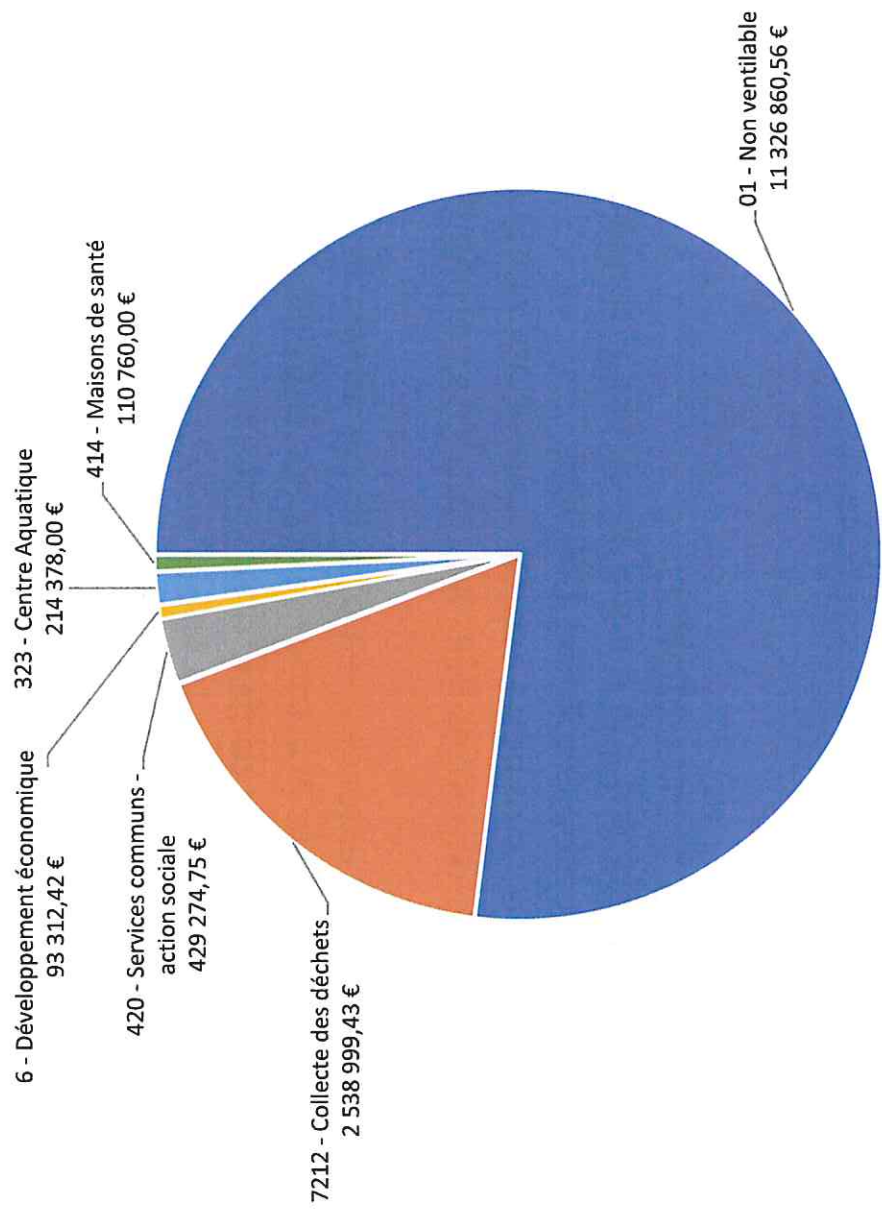
### Recettes de fonctionnement BP 2022 par chapitres: (en pourcentage)





# CHAPITRE 1: Budget principal

## Recettes de fonctionnement BP 2022 par principales fonctions :



## CHAPITRE 1: Budget principal

### Dépenses de fonctionnement :

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Nous enregistrons une prévision à la hausse de ce chapitre (+18% par rapport au BP 2021), dont la somme globale est établie à **2 252 196,50 €**.

- La crise sanitaire et économique actuelle accentuée par la guerre en Ukraine a conduit à majorer les postes de dépenses liées à l'électricité, au chauffage et au carburant.
- Au niveau des charges externes, les plus hauts postes de dépenses sont d'une part les charges liées au contrat de prestation avec les entreprises (article 611 ) – dont plus de 620 000 € sont consacrés au contrat d'exploitation et de gestion du centre aquatique, et les charges liées à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (article 615231). Un effort important est consenti d'ailleurs sur cette ligne budgétaire (+138% par rapport à 2021).
- Une somme de 117 300 € est portée à l'article 617 pour finaliser l'étude de structuration GEMAPI, poursuivre le diagnostic social-santé et lancer diverses études au titre de l'aménagement du territoire.

2  
6

2  
6

## CHAPITRE 1: Budget principal

### Chapitre 011 – Charges à caractère général :

- Les autres charges externes sont quant à elles contenues à la somme de **387 570 €** (-2% par rapport à 2021). Nous noterons quelques postes de dépenses importants, notamment au titre des honoraires et des frais d'actes et de contentieux (provision dans le cadre du contentieux REOM), des frais de nettoyage des locaux, des frais de communication et des frais d'annonce et insertion (annonce publicitaire et annonces liées à la recherche de candidature).

- Pour finir, les impôts et taxes sont maintenues à des valeurs proches aux prévisions 2021, à savoir 79 500 €.

Malgré ces prévisions budgétaires et les marges de manœuvre laissées par des recettes prévisionnelles supérieures à 2021, il conviendra de maintenir notre objectif visant à contenir la hausse de ce chapitre budgétaire à 2% par rapport à 2021 (cf : prospective 2022-2025).

## CHAPITRE 1: Budget principal

### Chapitre 012 – Charges de personnel :

Conformément au DOB, les montants portés sur ce chapitre reprennent intégralement les prévisions de masse salariale présentées en séance du 24 février 2022. Ce chapitre est arrêté à la somme de **3 631 865 €**.

#### [Masse salariale 2022](#)

La somme portée au titre des mises à disposition du personnel affecté à la voirie d'intérêt communautaire et à la GEMAPI correspond à la somme 2021. Des réajustements seront à prévoir en cours d'année 2022 du fait de nouveaux classements.

2 ~~8~~

## CHAPITRE 1: Budget principal

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre a été évalué à la somme globale de **5 976 763,22 €** (+4% par rapport au BP 2021)

- La somme portée au titre des indemnités tient compte d'un poste de vice-Président en moins du fait de la démission de Gilles GANGLOFF au cours de l'année 2021.
- Au titre des organismes de regroupement, nous noterons une hausse de 10% du fait d'une part d'une hausse des contributions appelées par les Syndicats de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (frappés depuis 2021 par la hausse importante de la TGAP), et du versement d'une avance de 103 000 € auprès du PETR.
- Au titre des autres groupements, nous retrouvons notre participation auprès de la Communauté de Communes Sud Sarthe pour le gestion des zones d'activités économiques autrefois sous l'égide du SDESS.
- Au titre des budgets annexes, un besoin d'équilibre de ceux-ci est porté à la somme globale de 1 052 733,84 €.
- Une baisse est attendue sur l'article 65748 (subvention de fonctionnement auprès des associations) en raison de la réforme des financements des centres sociaux.
- Au titre des autres charges de gestion courante, une « provision » de 65 389,62 € est portée au budget.

L'ensemble des participations et subventions accordées au titre de l'année 2022 est repris dans le tableau suivant : [Participations et subventions 2022](#)

## CHAPITRE 1: Budget principal

### Chapitre 66 – Charges financières :

On y retrouve le remboursement des intérêts d'emprunt de l'année : 85 216,46 €  
Et une prévision de 8 000 € au titre des intérêts de la ligne de trésorerie avec une marge laissée en cas d'accroissement des taux d'intérêt sur les 2 emprunts conclus à taux variable.

### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Une somme de 25 200 € est inscrite en prévision de titres annulés. Cette somme est moindre qu'en 2021 du fait du passage en TEOM.

### Chapitre 014 – Atténuations de produits :

La somme portée au titre des attributions de compensation tient compte des AC provisionnelles adoptées par le conseil communautaire lors de sa réunion du 24 février 2022, à savoir 1 450 610,21 €.

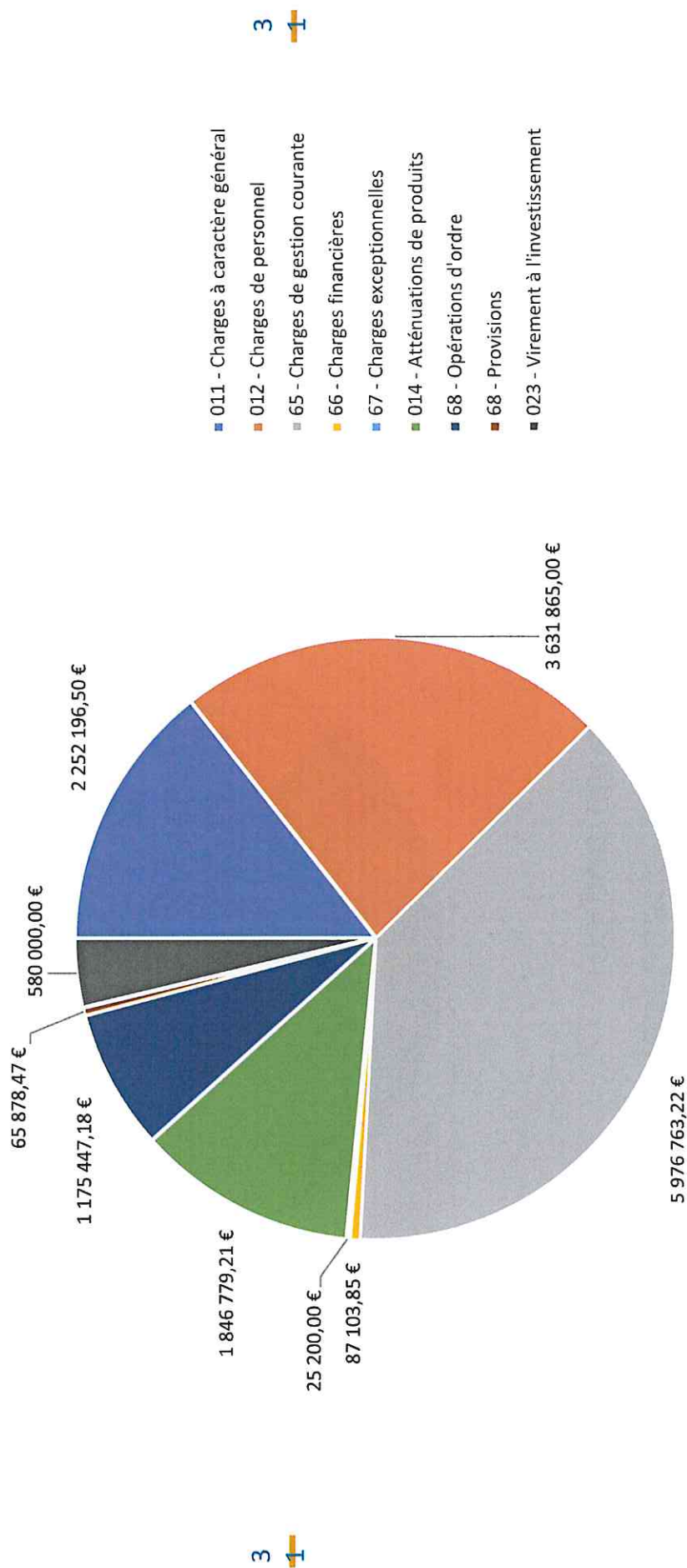
La somme portée au titre du FNGIR tient compte de la notification de l'état 1259 FPU et reste constante depuis plusieurs années.

Une somme de 65 878,47 € est, par ailleurs, inscrite au BP au titre des provisions budgétaires, pour d'une part couvrir les créances douteuses, et d'autre part provisionner les versements au titre du CET.

Un virement vers la section d'investissement est prévu à hauteur de **580 000 €**

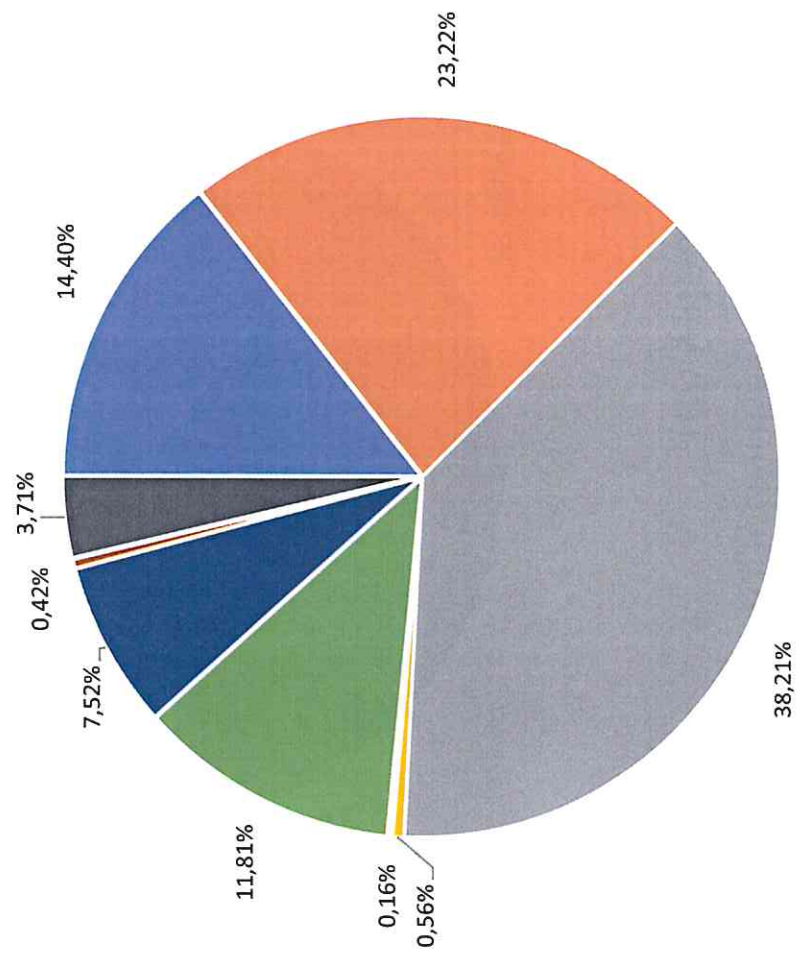
## CHAPITRE 1: Budget principal

### Dépenses de fonctionnement BP 2022 par chapitres: (en valeur)



## CHAPITRE 1: Budget principal

### Dépenses de fonctionnement BP 2022 par chapitres: (en pourcentage)



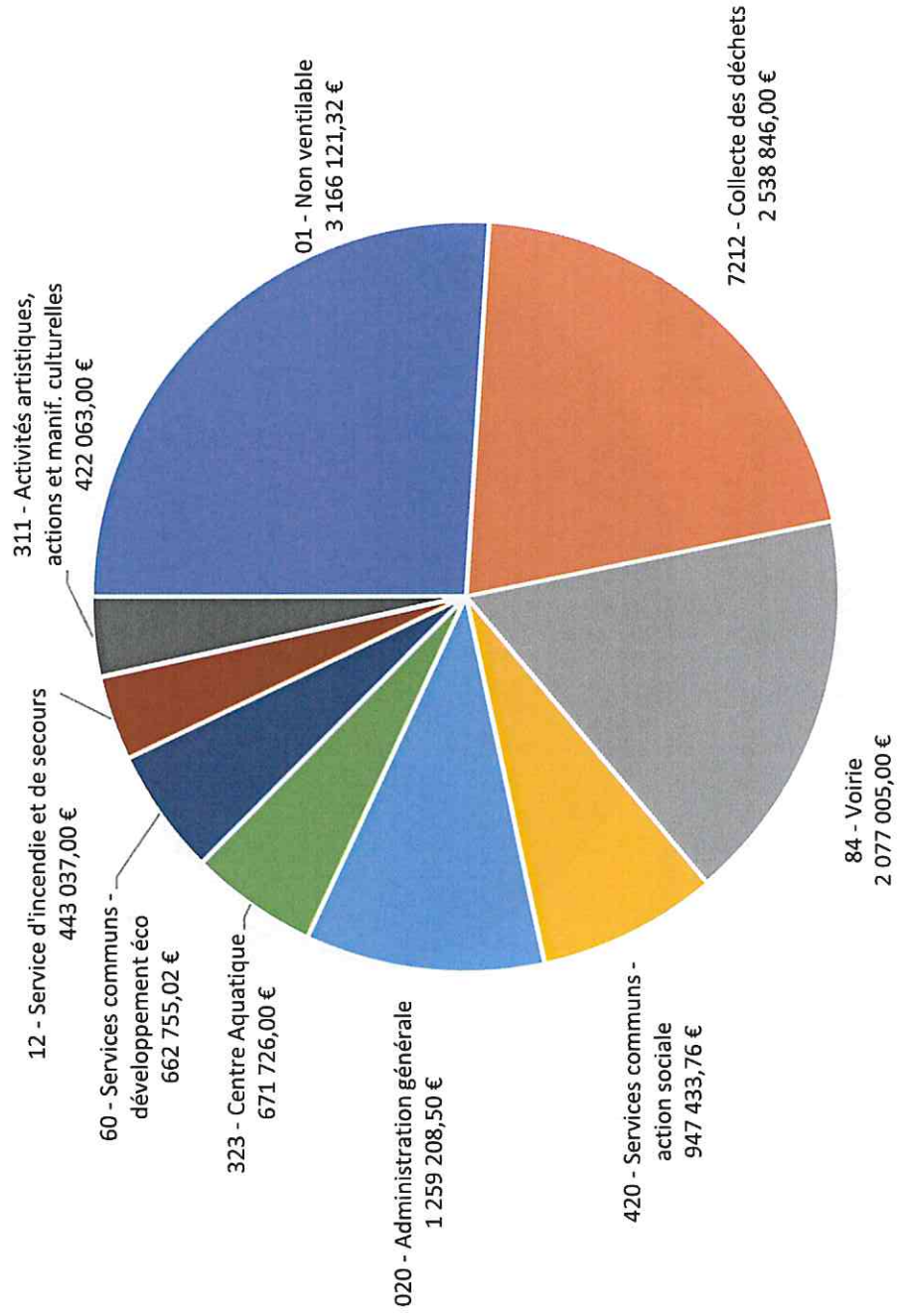
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 014 - Atténuations de produits
- 68 - Opérations d'ordre
- 68 - Provisions
- 023 - Virement à l'investissement

3  
2



# CHAPITRE 1: Budget principal

## Dépenses de fonctionnement BP 2022 par principales fonctions :

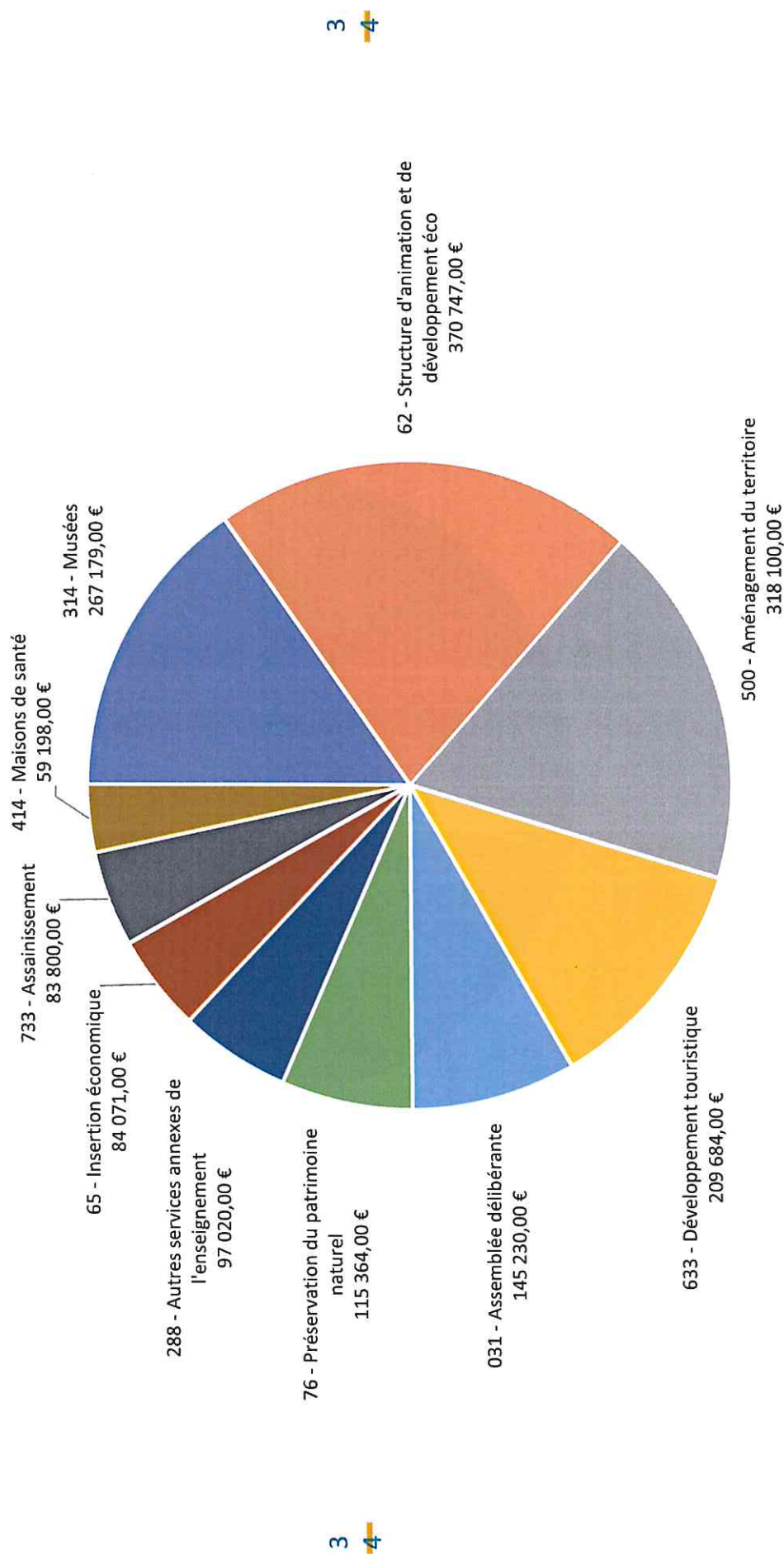


3 ~~3~~

3 ~~3~~

## CHAPITRE 1: Budget principal

### Dépenses de fonctionnement BP 2022 par principales fonctions (suite):



## CHAPITRE 1: Budget principal

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **5 921 406,37 €** (soit +10% par rapport au BP 2021).

### Dépenses d'investissement :

Plus de 66% des dépenses d'investissement sont consacrées à des dépenses d'équipement. 8,83 % sont affectés au remboursement du capital des emprunts.

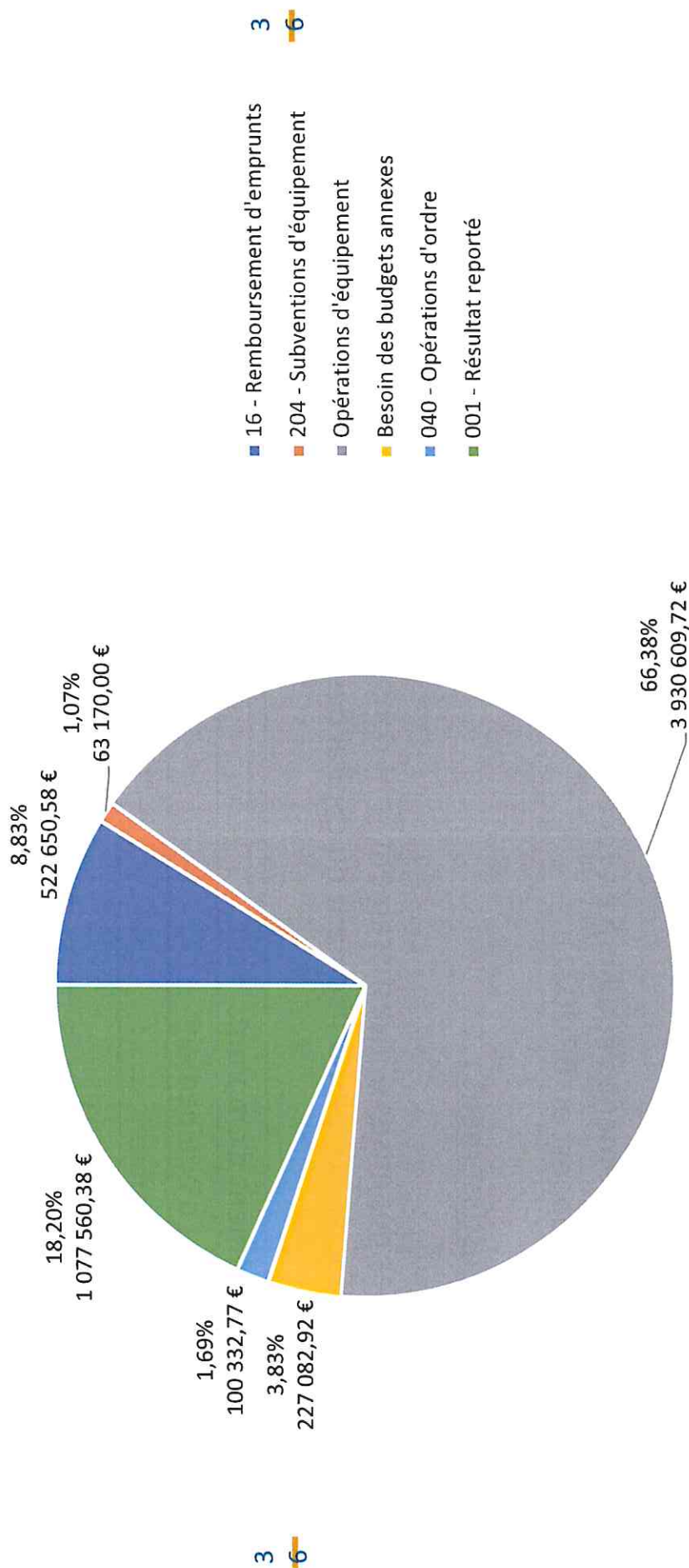
3  
-5

|                                |                       |                |
|--------------------------------|-----------------------|----------------|
| 16 - Remboursement d'emprunts  | 522 650,58 €          | 8,83%          |
| 204 - Subventions d'équipement | 63 170,00 €           | 1,07%          |
| Opérations d'équipement        | 3 930 609,72 €        | 66,38%         |
| Besoin des budgets annexes     | 227 082,92 €          | 3,83%          |
| 040 - Opérations d'ordre       | 100 332,77 €          | 1,69%          |
| 001 - Résultat reporté         | 1 077 560,38 €        | 18,20%         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>5 921 406,37 €</b> | <b>100,00%</b> |

3  
-5

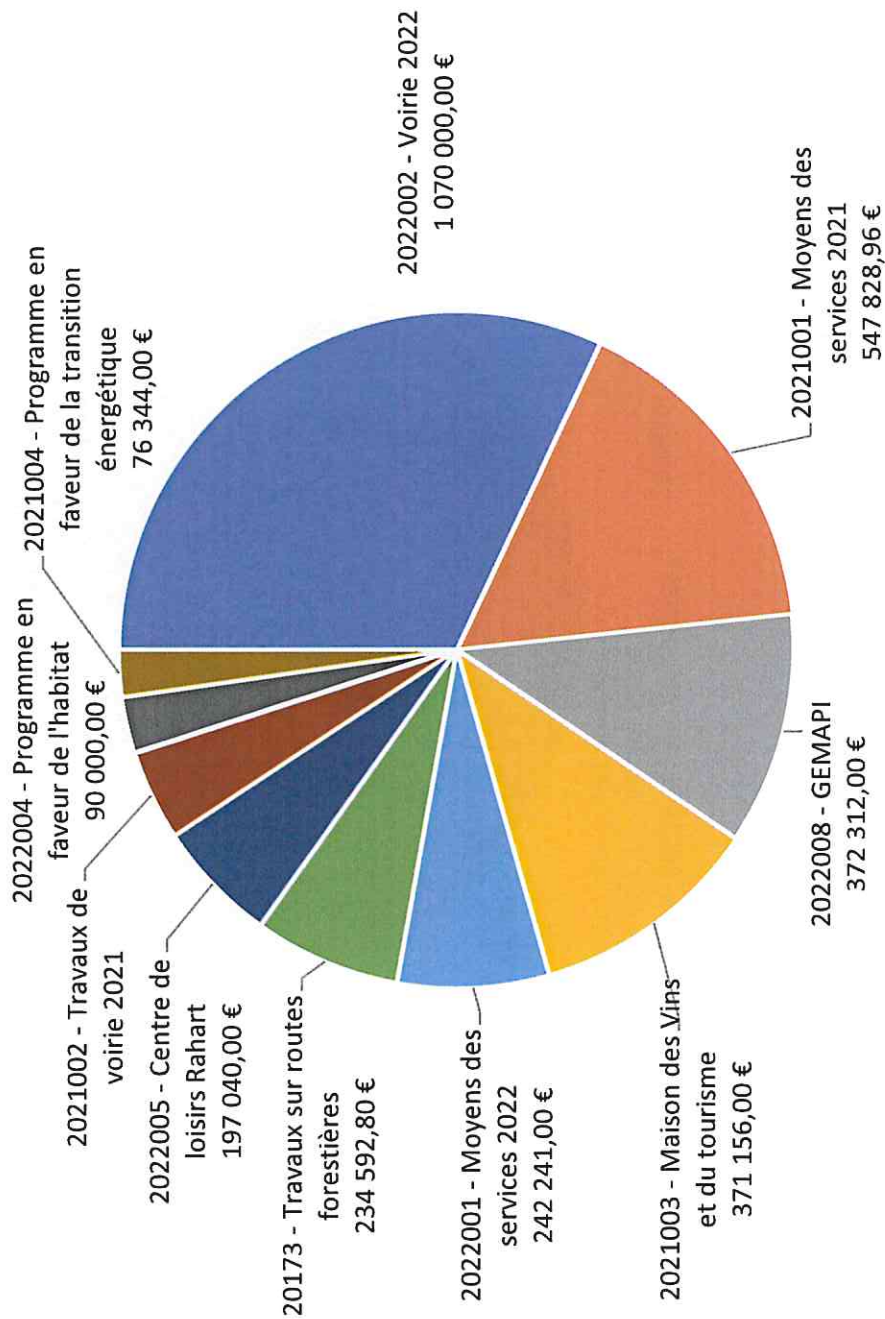
## CHAPITRE 1: Budget principal

### Dépenses d'investissement BP 2022 par chapitres : (en valeur et pourcentage)



## CHAPITRE 1: Budget principal

### Dépenses d'investissement BP 2022 par principales opérations:

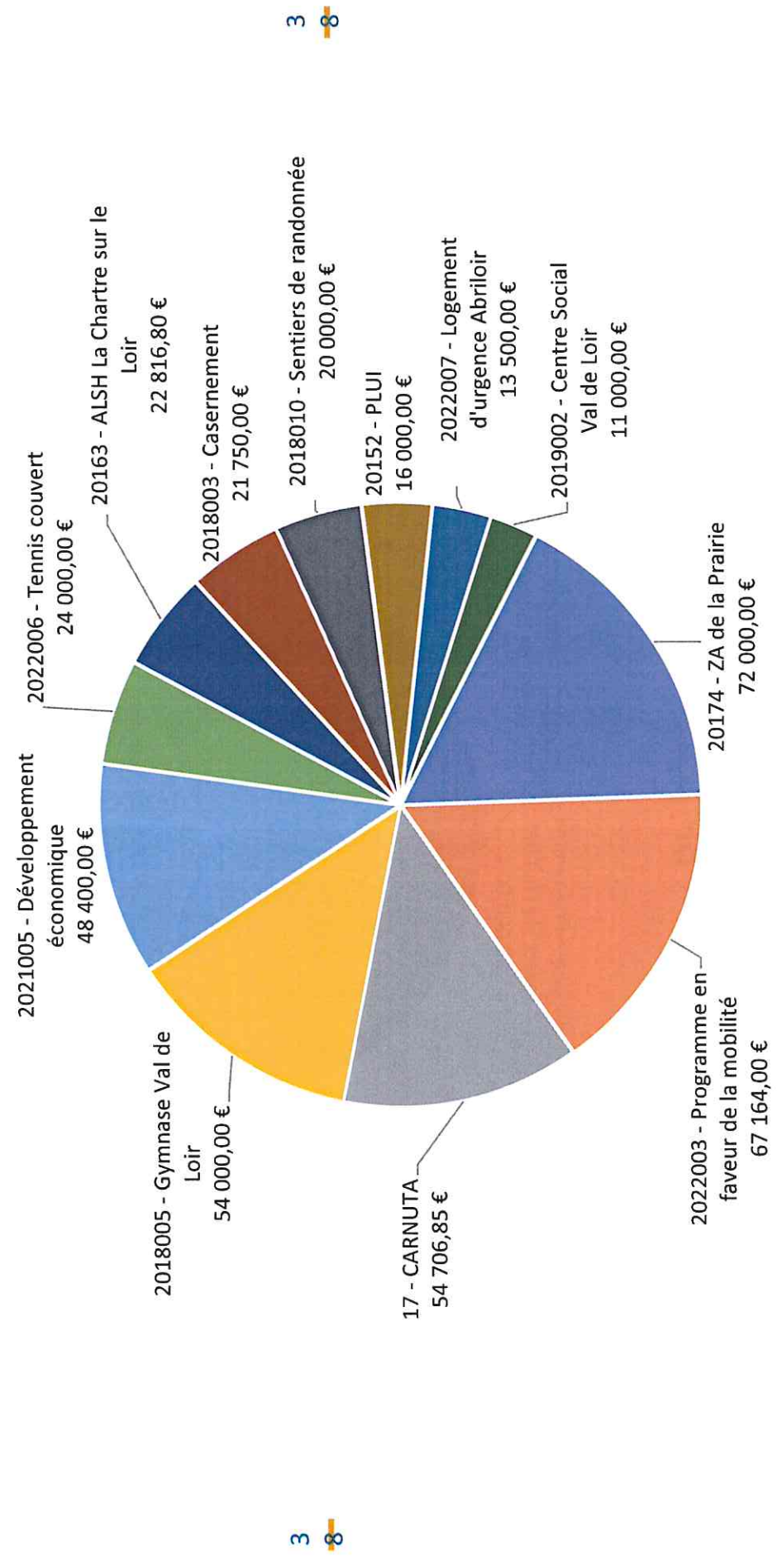


3 7

3 7

# CHAPITRE 1: Budget principal

## Dépenses d'investissement BP 2022 par principales opérations (suite):



## CHAPITRE 1: Budget principal

### Recettes d'investissement :

Plus de 40% des recettes d'investissement proviennent de subventions liées aux opérations d'équipement, qui cumulées avec le remboursement au titre du FCTVA produisent 50% des recettes totales.

A noter sur 2022, un remboursement exceptionnel de 177 800 € de la Communauté de communes Sud Sarthe au titre des budgets des zones d'activités économiques Loirecopark. Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 422 544,65 €.

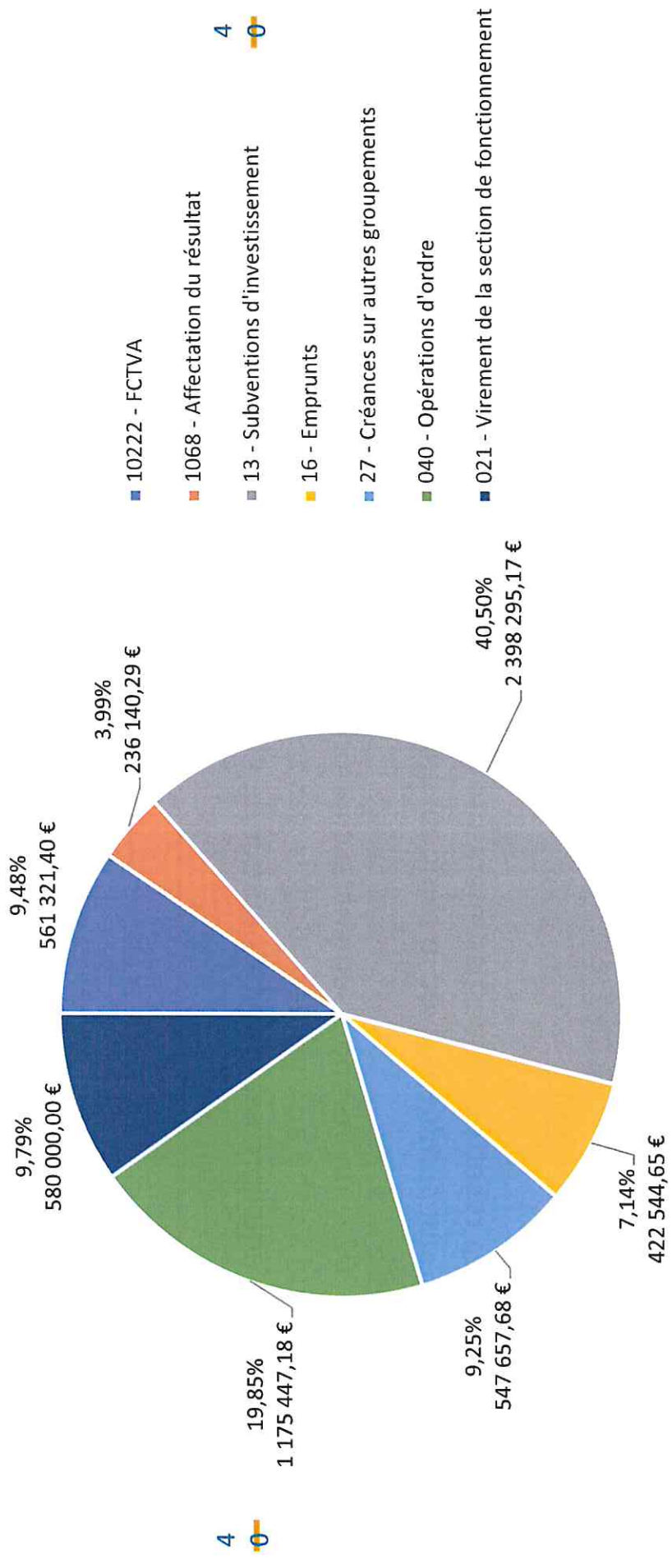
3  
-9-

|  |                       |                |
|--|-----------------------|----------------|
| 10222 - FCTVA                                  | 561 321,40 €          | 9,48%          |
| 1068 - Affectation du résultat                 | 236 140,29 €          | 3,99%          |
| 13 - Subventions d'investissement              | 2 398 295,17 €        | 40,50%         |
| 16 - Emprunts                                  | 422 544,65 €          | 7,14%          |
| 27 - Créances sur autres groupements           | 547 657,68 €          | 9,25%          |
| 040 - Opérations d'ordre                       | 1 175 447,18 €        | 19,85%         |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 580 000,00 €          | 9,79%          |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>5 921 406,37 €</b> | <b>100,00%</b> |

3  
-9-

# CHAPITRE 1: Budget principal

## Recettes d'investissement BP 2022 par chapitres: (en valeur et pourcentage)







# Budget Annexe

## 443 – Résidence Les Aubépines

---

## CHAPITRE 2 : Budget annexe – Résidence les Aubépines

Le budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses sur la section de fonctionnement à hauteur de **894 470,21 €** (soit -6,55% par rapport au BP 2021).

La résidence fait face depuis quelques années à une hausse importante de ses charges de fonctionnement (loyers, charges de fluides, alimentation), accentuée en 2021 par la crise sanitaire qui a engendré des dépenses supplémentaires au titre des charges de personnel et des frais d'entretien et d'achats.

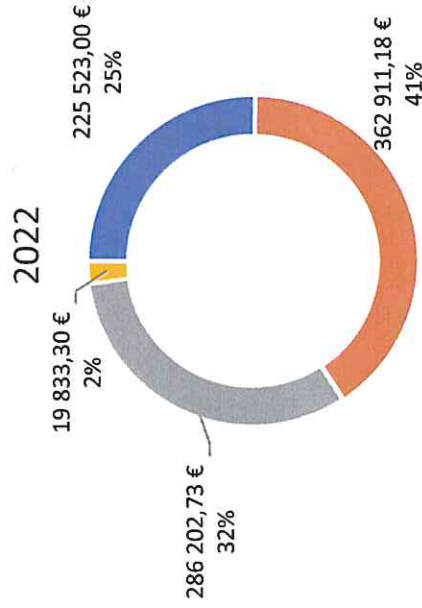
La Résidence étant sous conventionnement avec le Département, il lui est impossible de répercuter de telles hausses sur les tarifs de loyers et de charges pratiqués auprès des résidents, leur revalorisation étant strictement limitée à la hausse de l'IRL.

Jusqu'à présent, la Résidence dégageait un excédent de fonctionnement qui lui permettait d'équilibrer son budget. Cet excédent s'étant considérablement réduit en 2021, il a été nécessaire de prévoir sur le budget 2022, une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 5 000 €. Cette somme se retrouve à l'article 7488.

Un courrier est par ailleurs en cours de préparation afin d'alerter le Département sur la situation budgétaire de la Résidence. La situation risque par ailleurs de se dégrader davantage puisque LOGI OUEST (propriétaire) a annoncé son intention de réaliser des travaux de remplacement de chaudière et d'augmenter en conséquence le loyer. Une rencontre est également à planifier avec ce bailleur pour clarifier les répartitions de charges.

# CHAPITRE 2 : Budget annexe – Résidence les Aubépines

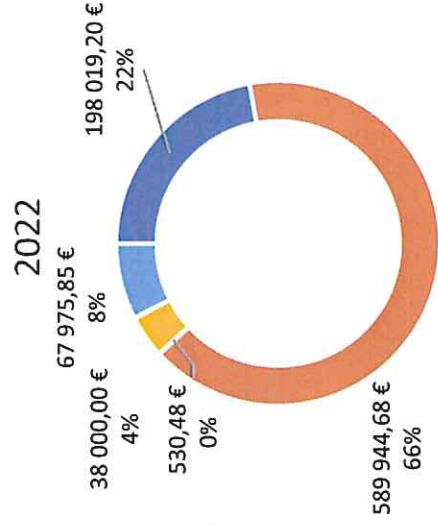
## Répartition des dépenses de fonctionnement -



- Exploitation courante
- Charges de personnel
- Dépenses afférentes à la structure
- Opérations d'ordre (amortissements)

4 - 3

## Répartition des recettes de fonctionnement -



- Produits de la tarification
- Autres produits d'exploitation
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre
- Excédent reporté

4 - 3

## CHAPITRE 2 : Budget annexe – Résidence les Aubépines

Au titre de l'investissement, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **124 414,02 €**, qui se répartissent comme suit :

|  | 2022                |                |
|--|---------------------|----------------|
| Cautiounnements                        | 6 895,80 €          | 5,54%          |
| Amortissements                         | 38 000,00 €         | 30,54%         |
| Opérations d'investissement            | 79 518,22 €         | 63,91%         |
| <b>TOTAL dépenses d'investissement</b> | <b>124 414,02 €</b> | <b>100,00%</b> |

4  
4

4  
4

|  | 2022                |                |
|--|---------------------|----------------|
| Amortissements                         | 19 833,30 €         | 15,94%         |
| Cautiounnements                        | 6 895,80 €          | 5,54%          |
| Subventions d'investissement           | 0,00 €              | 0,00%          |
| Excédent reporté                       | 97 684,92 €         | 78,52%         |
| <b>TOTAL recettes d'investissement</b> | <b>124 414,02 €</b> | <b>100,00%</b> |



# Budget Annexe 445 – ZAE du Val de Loir

---

## CHAPITRE 3 : Budget annexe – ZAE Val de Loir

Le budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses sur la section de fonctionnement à hauteur de **253 442,97€** (soit +16,21% par rapport au BP 2021).

Ce budget est marqué par la mise en fonctionnement en année pleine de LCW – Maison de l'économie et de l'innovation.

Les charges de fonctionnement ont été évaluées à 62 139 € dont une prévision de 21 500 € au titre des charges d'électricité.

Les recettes tirées de l'exploitation de cette nouvelle structure sont évaluées à 20 000 € environ et ne permettent pas de couvrir les charges correspondantes.

Une subvention d'équilibre du budget principal est donc recherchée à hauteur de 168 618,65 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **1 143 397,13 €**.

2 opérations sont inscrites sur 2022 :

- La finalisation de l'opération de construction de LCW – Maison de l'économie et de l'Innovation à hauteur de 170 834,33 € en dépenses et 825 327,21 € en recettes (cf : AP/CP votée lors du conseil communautaire du 24 février 2022),
- L'aménagement du parking de la ZA du Val de Loir, à hauteur de 629 144,33 € en dépenses et 279 182,40 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre par elle-même, sans recourir à une subvention d'équilibre du budget principal.



# Budget Annexe

## 448 – Eau

---

## CHAPITRE 3 : Budget annexe – Service Eau

Le budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses sur la section de fonctionnement à hauteur de **2 107 452,14€** (soit +11,71% par rapport au BP 2021).

Pour rappel le budget eau est un budget à autonomie financière. Il est donc impératif que ses dépenses soient couvertes par ses propres recettes, sans subvention possible du budget principal (des pistes d'assouplissement semblent néanmoins ouvertes depuis la promulgation de la Loi 3DS).

Au titre du budget 2022, les recettes liées à la vente d'eau et autres prestations sont évaluées à 1 837 000 € et représentent 87,17% des recettes totales.

Les dépenses d'exploitation sont évaluées à 426 891€ (soit 20,26% des dépenses totales) et les charges de personnel sont estimées à 684 400 € (soit 32,48% des dépenses totales). Nous noterons une augmentation du chapitre 012 du fait de la structuration du service (embauche d'une directrice à temps plein et embauche d'un agent technique d'exploitation).

La section de fonctionnement dégage un autofinancement transféré en section d'investissement à hauteur de 112 500 €.

Ce virement à la section d'investissement est rendu nécessaire par le programme d'investissement important engagé par le service pour d'une part faire face à la problématique des CVM, et d'autre part répondre aux zones fuyardes.

Ce virement a par ailleurs été rendu possible par la politique d'harmonisation tarifaire engagée sur 2021, et prolongée sur cette année 2022.



## CHAPITRE 3 : Budget annexe – Service Eau

Le budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses sur la section d'investissement à hauteur de **3 200 792,78 €**.

L'exercice 2022 est marqué par un important programme d'investissements dont 1 178 041,06 € au titre des restes à réaliser 2021 (travaux engagés mais non payés sur 2021).

Auxquels s'ajoute un nouveau programme d'investissements de 1 889 574,39€.

Hors remboursement d'emprunt et dépenses d'ordre, les dépenses d'équipements s'élèvent ainsi à 3 067 615,45€ (soit 95,83% des dépenses totales).

4

4

Pour financer ces investissements, le service d'eau dispose de son excédent d'investissement de plus de 896 000 €, et de recettes de subventions pour un montant de 520 762,65 €. Un besoin d'emprunt de 1 200 000 € est néanmoins indispensable.



# Consolidation Budget Principal – Budgets annexes

---

## CHAPITRE 2 : Consolidation Budget Principal - Budgets annexes

| Budget Primitif 2022           | Section de fonctionnement | Section d'investissement | TOTAL                 |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Budget Principal - 440         | 15 641 233,43 €           | 5 921 406,37 €           | 21 562 639,80 €       |
| ZA Mont sur Loir - 441         | 483 159,02 €              | 406 017,68 €             | 889 176,70 €          |
| ZA Charence - 442              | 62 689,20 €               | 216 998,50 €             | 279 687,70 €          |
| Résidence les Aubépines - 443  | 894 470,21 €              | 124 414,02 €             | 1 018 884,23 €        |
| Centre artisanal - 444         | 454 005,45 €              | 273 448,26 €             | 727 453,71 €          |
| ZAE du Val de Loir - 445       | 253 442,97 €              | 1 143 397,13 €           | 1 396 840,10 €        |
| Lotissement Val de Loir - 446  | 105 944,23 €              | 105 855,02, €            | 211 799,25 €          |
| Lotissement de l'Aurière - 447 | 118 228,15 €              | 0 €                      | 118 228,15 €          |
| Service d'eau - 448            | 2 107 452,14 €            | 3 200 792,78 €           | 5 308 244,92 €        |
| SPANC - 449                    | 68 988,22 €               | 29 137,04 €              | 98 125,26 €           |
| <b>TOTAL cumulé</b>            | <b>20 189 613,02 €</b>    | <b>11 421 466,80 €</b>   | <b>31 611 079,82€</b> |

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20220331-22\_cclb\_0061-BF  
en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : 22\_cclb\_0061